

Reforme Territoriale

Le gouvernement s'est engagé frontalement dans une série de réformes des collectivités territoriales et de leur autonomie financière.

Complété par la réforme de la taxe professionnelle et les attaques contre le Statut de la Fonction publique, le projet de réforme territoriale porte atteinte à la décentralisation et vise trois des socles du pacte républicain :

- La démocratie locale
- Le financement pérenne des services publics
- Le Statut comme garantie pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'un service public égalitaire.

Autant dire aussi, que, privées d'autonomie financière, les collectivités locales deviennent un service déconcentré de l'État.

Ces réformes et projets font peser de très lourds dangers sur les missions des services publics territoriaux, ainsi que sur l'emploi public et le statut des fonctionnaires territoriaux. Ils menacent directement la place des collectivités locales au sein de la République et la conception même que nous avons des services publics ; conception issue du Conseil National de la Résistance, qui est notre patrimoine commun.

La suppression de la taxe professionnelle, l'assèchement des ressources des collectivités locales, vise à conduire de fait à la généralisation de la Révision Générale des Politiques Publiques au sein des collectivités, déjà en œuvre à l'Etat avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Les conséquences en seront la limitation des activités de services publics et le transfert de pans entiers d'activités, assurées aujourd'hui en régie, vers le secteur privé, voire au final à leur abandon.

Or les collectivités locales représentent 73% de l'investissement public dont le rôle s'avère particulièrement important en période de crise. De même, dans sa phase initiale, la décentralisation a permis un développement historique de l'emploi et des services publics territoriaux. Au final, l'organisation territoriale est certes imparfaite mais elle est assise sur une véritable démocratie de proximité que la réduction du nombre des élu-e-s locaux et l'éloignement des lieux de décision mettraient à mal.

- La conception et la mise en œuvre des services publics constituent une réalisation essentielle de la République française.
- Les services publics sont porteurs des valeurs de solidarité, de fraternité et vecteur de la conception d'un développement humain durable.
- Le fonctionnement efficace des services publics doit donc être assuré fidèlement selon les principes de continuité du service, d'égalité d'accès pour tous les citoyens, de neutralité et de distribution équitable sur l'ensemble du territoire national.

EXIGEZ, AVEC LA CGT, LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Se syndiquer à la CGT :

- c'est un geste de liberté,
- c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix,
- c'est aussi un droit statutaire et constitutionnel,
- c'est un acte d'espoir et de solidarité.

Je souhaite :

Prendre contact Me syndiquer Participer à une formation d'accueil